

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 26 juin 2017



MAIRIE DE DIJON

Président : M. REBSAMEN

Secrétaire : M. ROZOY

Membres présents : Mme KOENDERS - M. MAGLICA - Mme POPARD - M. PRIBETICH - Mme DILLENSEGER - M. GERVAIS - Mme AKPINAR-ISTIQUAM - M. CHÂTEAU - Mme MARTIN - M. EL HASSOUNI - Mme AVENA - Mme ZIVKOVIC - M. MASSON - Mme JUBAN - M. MEKHANTAR - Mme REVEL - M. PIAN - Mme TROUWBORST - Mme PFANDER-MENY - Mme ROY - Mme MARTIN-GENDRE - Mme HERVIEU - Mme DURNERIN - M. BERTHIER - M. BEKHTAOUI - M. HAMEAU - Mme MASLOUHI - M. LOVICHY - M. FAVERJON - Mme TOMASELLI - M. BARD - Mme CHARRET-GODARD - M. BORDAT - Mme FERRIERE - M. DIOUF - Mme BLAYA - M. CONTESSE - Mme OUTHIER - M. HELIE - Mme MILLE - M. BICHOT - Mme VOISIN-VAIRELLES - M. BOURGUIGNAT - M. AYACHE - M. BONORON - Mme DESAUBLIAUX

Membres excusés : Mme MODDE (pouvoir M. CHÂTEAU) - M. DESEILLE (pouvoir MME TROUWBORST) - Mme TENENBAUM (pouvoir MME KOENDERS) - M. MARTIN (pouvoir MME JUBAN) - M. DECOMBARD (pouvoir M. ROZOY) - Mme HILY (pouvoir MME HERVIEU) - Mme CHEVALIER (pouvoir M. LOVICHY) - Mme VANDRIESSE (pouvoir MME HELIE) - M. CHEVALIER (pouvoir M. BICHOT)

Membres absents : M. HOUPERT - M. CAVIN

OBJET DE LA DELIBERATION

Région de Gendarmerie de Bourgogne-Franche-Comté - Stade du quartier Deflandre - Travaux d'éclairage - Attribution d'une subvention d'investissement

Monsieur Pian, au nom de la commission de l'éducation, de la petite enfance, des sports et de la jeunesse, expose :

Mesdames, Messieurs,

Un stade composé d'une aire de jeu gazonnée permettant la pratique du football et du rugby, ceint d'une piste d'athlétisme, est implanté quartier Deflandre, 30 boulevard Maréchal Joffre à Dijon. Cet équipement, propriété de l'Etat, et géré par la Région de Gendarmerie de Bourgogne-Franche-Comté, est utilisé dans le cadre de séances de sport en interne, mais également par les équipes de football et de rugby du Club Sportif et des Loisirs de la Gendarmerie, composées de joueurs militaires et civils, et par les élèves du collège Clos de Pouilly.

La Région de Gendarmerie de Bourgogne-Franche-Comté, qui a fait procéder, sur son budget, à la réalisation de travaux de réfection de la pelouse et à la création de vestiaires « femmes et hommes » souhaite améliorer les conditions de pratique en dotant ce stade d'un éclairage.

Le coût prévisionnel des travaux s'élève à 75 000 € TTC.

Comme ce projet présente un caractère d'intérêt général en permettant aux associations sportives dijonnaises de disposer d'un site supplémentaire, il est proposé que la Ville de Dijon participe au financement de l'opération en accordant une subvention d'investissement de 30 000 €, afin de permettre la réalisation des travaux, dont la Région de Gendarmerie de Bourgogne-Franche-Comté assurera entièrement la maîtrise d'ouvrage.

Il est précisé que Dijon Métropole apporte une aide matérielle en cédant gracieusement douze projecteurs de 2 000 watts, d'une valeur estimée à environ 15 000 €, qui proviennent des mâts d'éclairage du stade Gaston Gérard, qui sont disponibles depuis la mise en service des lampes de la tribune Est de ce stade, et qui ne pourront pas être utilisés sur un autre site.

Je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- 1 - décider d'accorder, dans ce cadre, à la Région de Gendarmerie de Bourgogne-Franche-Comté, une subvention d'investissement d'un montant maximum de 30 000 €;
- 2 - approuver le projet de convention de financement annexé au présent rapport et m'autoriser à y apporter, le cas échéant, des modifications de détail ne remettant pas en cause son économie générale;
- 3 - m'autoriser à signer la convention définitive ainsi que tout acte à intervenir pour son application.

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ